



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	14.11.2025
Auteur/e du Postulat	Félix Besson, président commission PAZ, membre SSPTPEE Christophe Vaudan, membre du bureau
Sujet/titre	Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier – mise à jour de la variante 10A
Description	<p>Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président,</p> <p>Le projet de déviation de la route de Verbier, présenté à la population en 2010, puis actualisé en 2011- jusqu'à la préparation pour une mise à l'enquête - visait à sécuriser la traversée du village, améliorer la fluidité du trafic et préserver la qualité de vie des habitants.</p> <p>Parmi les variantes étudiées, la 10A offrait une solution intégrée, avec un impact minimisé sur le paysage et les surfaces agricoles. Ce projet, pourtant bien accueilli localement et retenu par le Canton, n'a jamais été réalisé.</p> <p>Le Conseil général estime que l'abandon du projet de route de contournement pour Verbier crée un vide stratégique, contraire à la vision d'ensemble que, d'ailleurs, le Canton appelle de ses vœux.</p> <p><u>Constats</u></p> <p>La traversée de Villette-Cotterg concentre un trafic mixte (local, touristique et de transit) au sein d'un tissu bâti mixte de logement et de commerce, générant des problèmes de sécurité et de qualité de vie.</p>



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Les mesures locales envisagées (zones 30 km/h, mobilité douce) améliorent la convivialité mais ne répondent pas à la problématique structurelle du trafic de transit vers Verbier.

La déviation de Villette-Cotterg doit être considérée comme le maillon manquant d'une stratégie globale de mobilité entre le bas de la vallée et la station, condition essentielle également pour anticiper et accompagner le futur développement du secteur Curala.

D'autres communes valaisannes ont su concilier préservation du cadre de vie et continuité du réseau routier par des déviations ciblées et proportionnées.

La variante 10A, déjà équilibrée en 2011 (intégration paysagère, préservation agricole, passage à gibier, balance des matériaux maîtrisée), constitue une base solide pour une actualisation moderne, respectueuse des exigences environnementales et territoriales d'aujourd'hui.

Demandes

Le Conseil général de Val de Bagnes demande au Conseil municipal :

1. De mandater la mise à jour technique et environnementale du projet de déviation de Villette (variante 10A), en intégrant les exigences actuelles en matière de mobilité douce, durabilité, paysage et sécurité.
2. D'engager un dialogue formel avec le Canton du Valais, afin de réinscrire cette actualisation dans la planification cantonale de la mobilité régionale.
3. D'examiner la faisabilité d'un échange de routes, la déviation devenant à terme cantonale et la route actuelle (Villette-Cotterg) communale.
4. De prévoir un crédit d'étude dans le budget communal 2026 pour financer cette actualisation.

Motivation

Relancer la variante 10A, c'est :

- combler le vide laissé par la planification cantonale actuelle ;
- garantir la sécurité et la qualité de vie des habitants de Villette et du Châble ;
- inscrire la Commune dans une stratégie cohérente de mobilité régionale, durable et multimodale ;
- répondre, de manière constructive, à la demande de la population et des utilisateurs.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Nous estimons que le courrier du 31 janvier 2024, par lequel le Service cantonal de la mobilité entendait imposer une réécriture du projet selon les standards actuels, ne saurait clore un dossier qui relève de l'intérêt vital de Villetta-Cotterg et du Châble.

Mettre à jour ce projet, c'est répondre à un besoin toujours présent : sécuriser un village, apaiser un axe de plus en plus surchargé et anticiper le développement du Châble et de Verbier.

A remplir par le/la signataire :

Besson Félix et Vaudan Christophe

Nom, Prénom

F. Besson

Signature

Cosignataires : voir pages suivantes

A remplir par le Président du CG

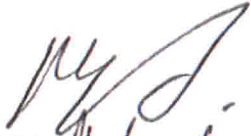
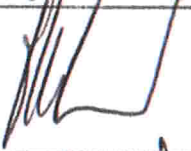

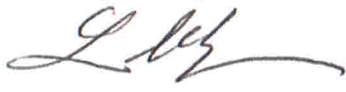






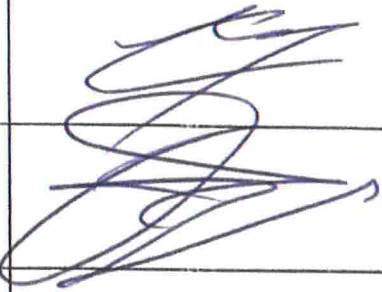
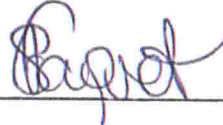
Déposé le :

14.11.2025

date

Julien Vaudan

Signature

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Melly	Alexis	
Schraver	Marko	
Oakman	Christine	
Luisier	Ilarie - Gabrielle	
MARTIN	Sacha	
Bouvard	Myriam	
Besse	Cédric	
ROSSIER	Stéphane	
GAILLARD	CHRISTOPHE	
Terretaz	Cédric	
Plaret	Sébastien	
Garquet	Sarah	



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Liste des cosignataires :

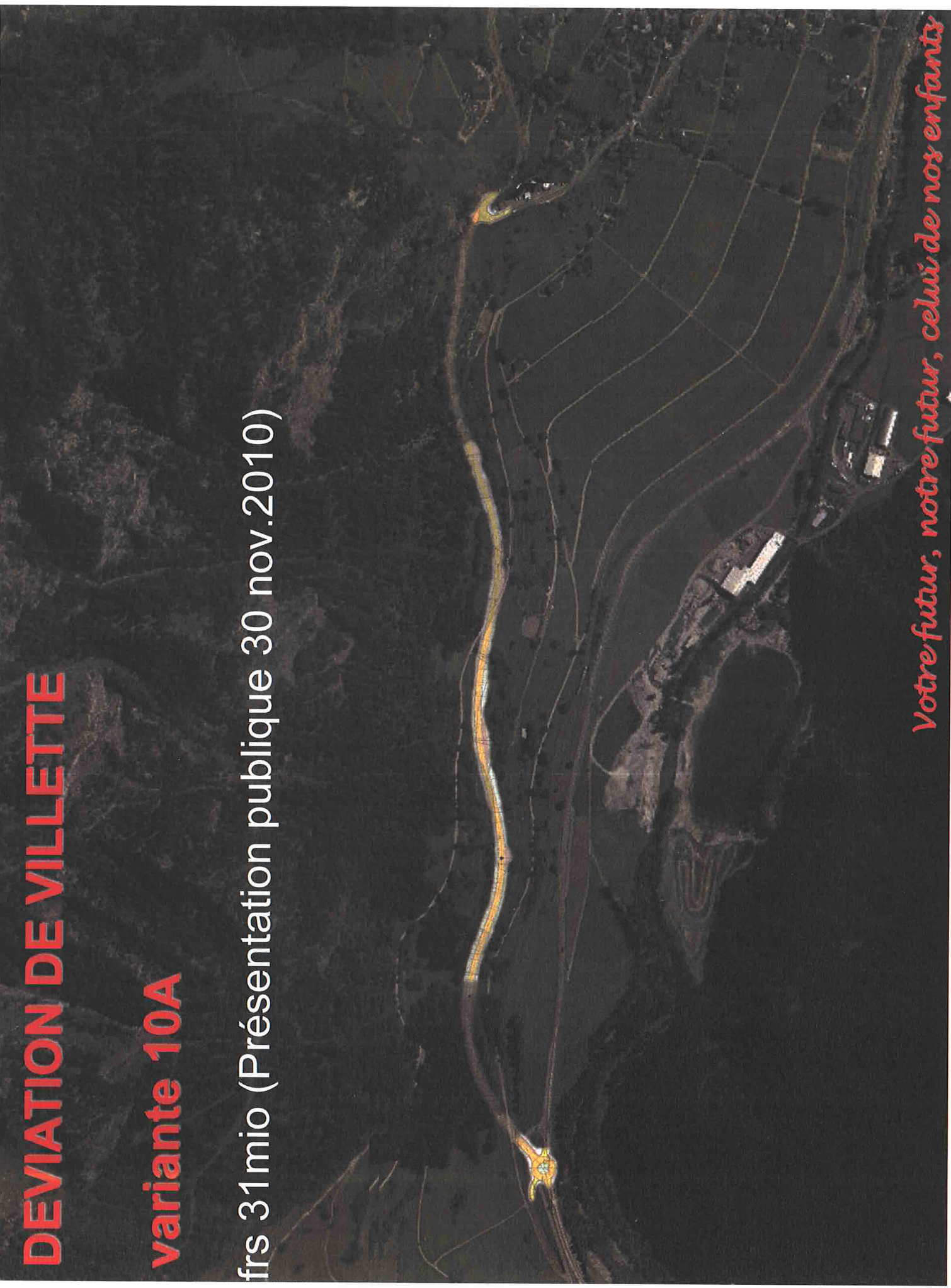
NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Déltroz	Gabriel	
Ditter	Armond	
Sailen	Lioud	

S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.

DEVIATION DE VILLETTE

variante 10A

frs 31mio (Présentation publique 30 nov.2010)



Votre futur, notre futur, celui de nos enfants

DEVIATION DE VILLETTE

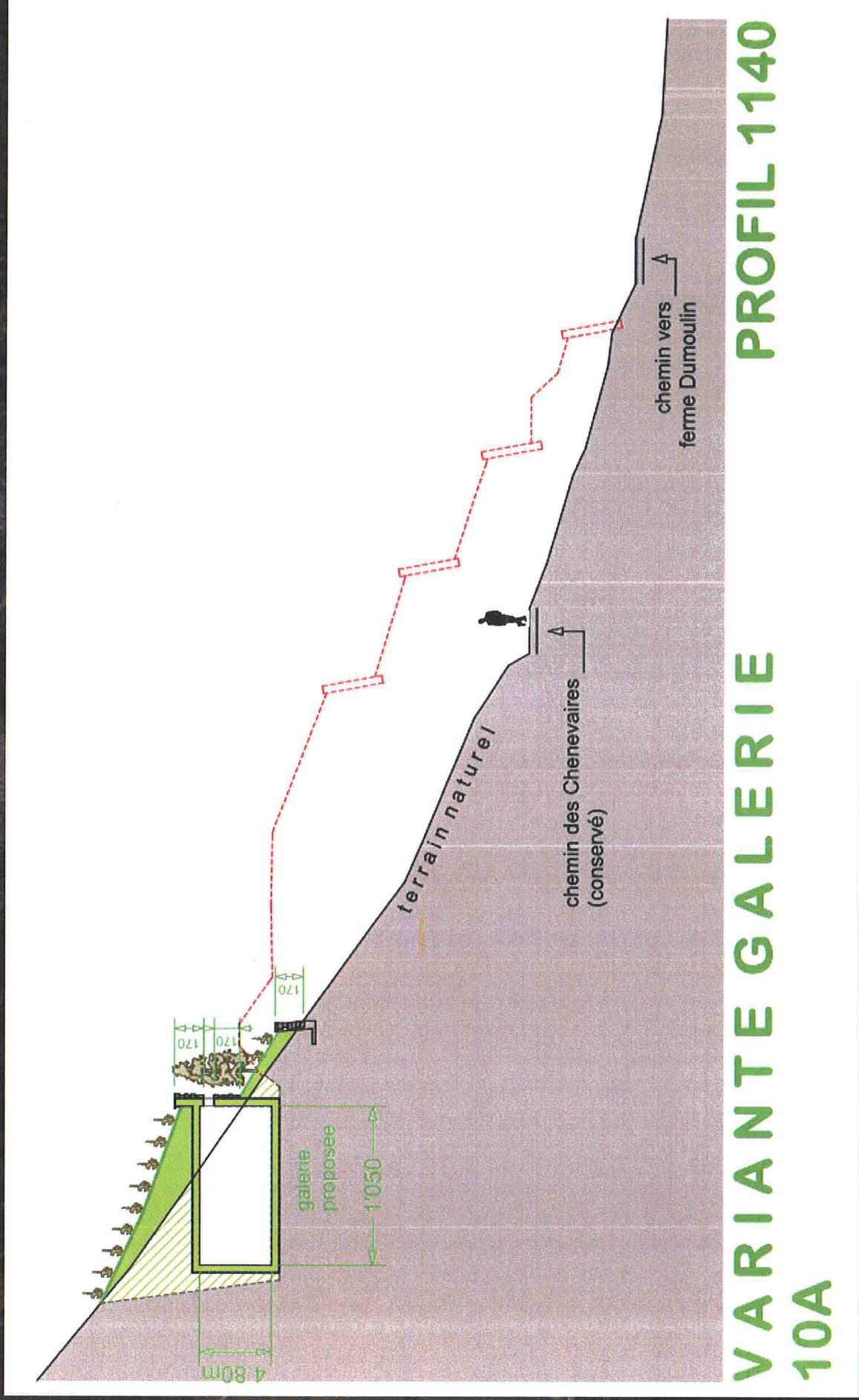
Deux tronçons de galeries

frs 31mio (Présentation publique 30 nov.2010)



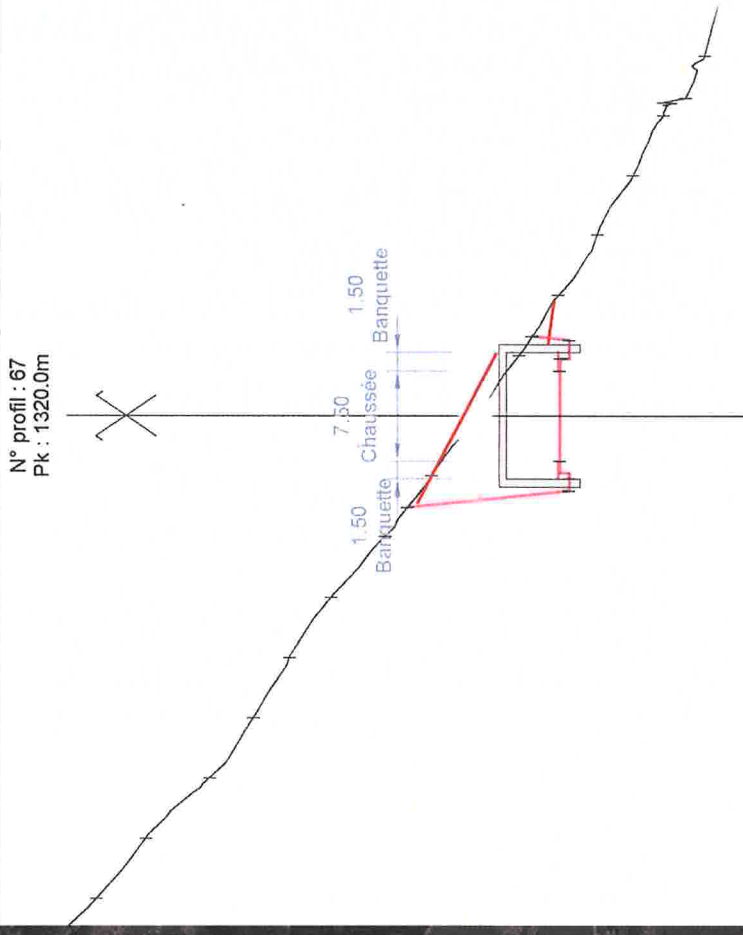
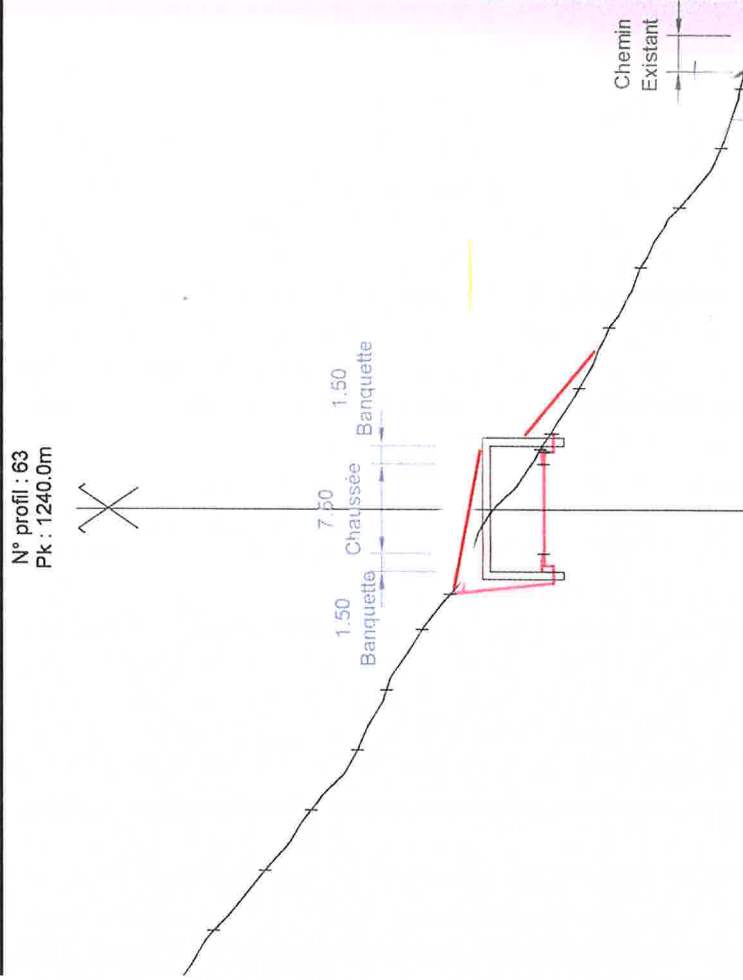
Votre futur, notre futur, celui de nos enfants

DEVIATION DE VILLETTE



Votre futur, notre futur, celui de nos enfants

DEVIATION DE VILLETTE



variante 10A

Votre futur, notre futur, celui de nos enfants